

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 2

Artikel: Information professionnelle de l'ASF : la volontaire, l'apprentie ménagère, la jeune fille au pair, ou comment apprendre une langue étrangère sans bourse délier

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Claire Widmer



J.T. Claire Widmer, vous êtes une des rares sténographes parlementaires de Suisse. Parlez-nous un peu de cette profession, qui n'est guère connue que de ceux qui la pratiquent.

En effet, c'est une profession qui se meurt. Dans notre pays, les sténographes attachés aux Chambres fédérales ou à un parlement cantonal se comptent presque

sur les doigts d'une main. Aux Chambres fédérales, par exemple, nous ne sommes plus que cinq, dont deux femmes.

Quels sont les débouchés ?

Les sténographes qualifiés ne connaissent pas le chômage. A part les débouchés dont je viens de parler, il y a les congrès nationaux et internationaux, les procès, etc.

La sténographie n'est-elle pas de plus en plus supplantée par l'enregistrement magnétique ?

De plus en plus, c'est vrai, les débats et discours sont enregistrés, faute de sténographes, mais les machines ne font qu'une partie du travail, car la parole enregistrée doit ensuite être transcrite et mise au net. La prise sténographique est presque accessoire, sauf lorsqu'on ne dispose pas de machines ou que les machines tombent en panne, mais il faut ensuite transposer le langage parlé en langage écrit, ce qui n'est pas toujours facile !

Vaut-il encore la peine d'étudier la sténographie ?

Certes, il vaut encore la peine d'apprendre un système de sténographie facile, mais les systèmes les plus faciles ne sont pas les plus rapides et les praticiens habiles sont rarissimes. On admet qu'une personne sur mille seulement est capable d'atteindre une vitesse suffisante, même en s'entraînant pendant des années. Une vitesse minimale de 180 mots par minute, soit de trois mots par seconde, est exigée d'un sténographe parlementaire, et cela pendant dix minutes. Il faut donc posséder des réflexes extrêmement vifs et pouvoir faire face aux mots les plus imprévus ; cette dernière faculté ne s'acquiert qu'au prix d'un apprentissage de plusieurs années.

Comment êtes-vous venue à la sténographie parlementaire ?

J'ai fait des études commerciales. Dans mon esprit, cette activité devait n'être qu'un tremplin, car j'envisageais de faire d'autres études, mais à l'époque où je suis entrée dans la vie professionnelle — c'était pendant la guerre — les jeunes n'avaient pas les facilités dont ils jouissent aujourd'hui. Le chômage régnait ; on était déjà trop heureux quand on avait du travail et on acceptait les postes qui se présentaient.

Existe-t-il des écoles préparant à cette profession ?

Il n'existe pas d'école préparant à cette profession. Les intéressés sont trop peu nombreux et les débouchés relativement rares dans un petit pays comme le nôtre. Il faut être au bénéfice d'une bonne culture générale, s'intéresser à la politique et avoir l'esprit très ouvert. La connaissance de plusieurs langues étrangères est des plus utiles.

La formation technique s'acquiert dans des cours organisés par les associations professionnelles ou auprès de professeurs privés, qui sont d'un dévouement remarquable. Quand le candidat sténographe a atteint une vitesse suffisante attestée par un diplôme, il est pris en charge par un sténographe chevronné. Au bout de quelques années, il peut voler de ses propres ailes.

A côté de votre activité dans les parlements, vous enseignez aussi la sténodactylographie. Comment arrivez-vous à concilier ces deux activités ?

En effet, tout en travaillant en qualité de secrétaire-traductrice dans l'administration fédérale, j'ai préparé un brevet d'enseignement et, après trois ans de secrétariat, je me suis lancée dans l'enseignement. Quelques années plus tard, je me suis retrouvée à la tête d'une école de secrétariat, mais comme je n'aurais pu continuer longtemps de front mes multiples activités — j'étudiais encore à cette époque, entre autres, la peinture et la musique — j'ai renoncé à la direction de cette école, expérience malgré tout passionnante, pour me vouer à l'enseignement dans des établissements privés, qui tiennent compte de mon autre activité lors de l'établissement des horaires des leçons.

Avez-vous des « hobbies » comme divertissements à vos deux professions, qui doivent tout de même être assez exigeantes ? Comment tenez-vous le coup ?

Oui, tant le travail dans les parlements que l'enseignement sont très exigeants, surtout ce dernier depuis quelques années. La moitié des élèves s'adonnent au tabagisme. Or, le tabac exerce des effets désastreux sur les réflexes, la concentration, l'attention, la mémoire. Non, fumer ne rend pas intelligent ! Gæthe disait même que fumer rend bête !

Pour ce qui concerne le premier, il faut avoir d'une santé de fer et avoir des nerfs solides, car l'horaire de travail est très irrégulier et le travail se prolonge quelquefois fort tard dans la nuit, sans parler des nombreux week-ends sacrifiés. Ce n'est pas une profession de tout repos, mais elle est passionnante. Elle élargit l'horizon intellectuel et on entre en contact — auditif et visuel en tout cas — avec quantité de gens intéressants.

Des hobbies, je n'en ai plus guère, si ce n'est la lecture et la pratique sporadique de quelques sports, mais j'ai quelque part soigneusement rangés dans un tiroir (c'est

le seul tiroir où j'ai de l'ordre !) des projets que je ressortirai le jour de ma retraite : peinture, musique, voyages, etc. etc.

Avez-vous quelques anecdotes amusantes à raconter à nos lecteurs en rapport avec votre profession ?

Il y en aurait beaucoup, mais je ne sais pas si elles intéressent vos lecteurs. J'en choisis deux au hasard. Un jour, en pleine séance du Grand Conseil, j'ai littéralement catapulté mon crayon en l'air dans un moment de nervosité. Je n'ai pas attendu qu'il retombe pour reprendre la prise momentanément interrompue et j'ai saisi un autre crayon, attendant une accalmie pour étouffer dans mon mouchoir le fou rire qui m'avait saisi.

Plus récemment, dans un conseil communal où je sténographais seule depuis plusieurs heures sans relâche, je sentais mes forces m'abandonner lorsqu'un conseiller eut la délicatesse de déposer devant moi un grand verre de Coca-Cola. Jamais geste ne fut plus apprécié et mieux venu. Je crois bien qu'il m'a sauvé la vie !

Vous qui êtes en contact avec de nombreuses personnalités politiques, n'avez-vous jamais été tentée de faire de la politique active ?

Je m'intéresse beaucoup et même passionnément aux problèmes politiques et sociaux, mais je ne milite dans aucun parti. Peut-être le ferai-je un jour. Cela tient sans doute au fait qu'un sténographe se doit de rester neutre dans son travail, mais cela ne signifie pas que je n'ai pas d'opinion sur tel ou tel sujet.

Que pensez-vous de l'attitude de la femme suisse face à la politique ?

Les femmes de ma génération ont eu quelque peine à s'intéresser à la politique. Il faut bien dire qu'elle devient de plus en plus affaire de spécialistes. Les femmes de la nouvelle génération sont moins timorées, plus indépendantes à l'égard des hommes, plus courageuses aussi, mais il leur est aussi plus facile qu'à leurs aînées d'être indépendantes et courageuses et de faire reconnaître leurs droits.

Quel est, à votre avis, le meilleur moyen pour elles de parvenir à ce but ?

Tout d'abord en faisant preuve de plus de solidarité entre elles, en se départissant de leur rôle de femme-objet et en modifiant leur conception de la complémentarité de la femme par rapport à l'homme. J. Thévoz

Information professionnelle de l'ASF

La volontaire, l'apprentie ménagère, la jeune fille au pair, ou comment apprendre une langue étrangère sans bourse délier

Actuellement la connaissance de langues étrangères est indispensable, tant sur le plan professionnel que social. Des connaissances de base en sont données à l'école, insuffisantes, si elles ne sont pas perfectionnées. Rien ne vaut un séjour dans une région étrangère, pour mettre en pratique et améliorer les notions acquises. Ce séjour reviendrait très cher aux parents, s'il n'existait pas les solutions suivantes, qui en plus ont l'avantage d'étendre la culture et de développer la personnalité de leur enfant. Les jeunes filles suisses, dans ce domaine, ont plus de chance que les garçons. Elles peuvent, mieux qu'eux, choisir une des responsabilités suivantes :

La VOLONTAIRE est une jeune fille de 15 à 17 ans, libérée de la scolarité obligatoire, qui se rend pour une année dans l'une des régions suisses de langue étrangère, afin d'y parfaire ses connaissances linguistiques et, par la même occasion, s'initier aux travaux du ménage.

Elle est reçue dans une famille qui s'engage, en contrepartie de certains services, à lui assurer une rétribution équitable fixée par la loi (prestation en nature, nourriture et logement, argent de poche : environ Fr. 250.— par mois).

C'est une adolescente en pleine formation, souvent presque encore une enfant, à qui doit être assurée la vie de famille et

dont les employeurs ont la responsabilité morale, comme si elle était leur propre enfant. Son statut est fixé par des directives cantonales qui doivent obligatoirement être respectées.

L'APPRENTIE MÉNAGÈRE,

comme la volontaire, est une jeune fille de 15 à 17 ans, libérée de la scolarité obligatoire, et qui se rend pour une année dans une région suisse de langue étrangère. Elle

désire parfaire ses connaissances linguistiques et apprendre la bonne tenue d'un ménage. Sa formation est assurée par la maîtresse de maison, et par des cours donnés par l'Office cantonal de formation professionnelle. A la fin de son stage, elle doit passer des examens, dont la réussite est sanctionnée par un diplôme. Ce dernier est exigé pour être admise dans certaines écoles préparant aux métiers de nurse, infirmière, etc.



Elle est reçue dans une famille qui s'engage, en contrepartie de ses services, à lui assurer la nourriture, le logement et une rétribution fixée par la loi. La maîtresse de maison doit obtenir l'autorisation de former une apprentie ménagère, délivrée par l'Office cantonal d'Orientation et de Formation professionnelle.

Comme la volontaire, c'est une adolescente, à qui doit être assurée une vie de famille et dont les employeurs ont la responsabilité.

La JEUNE FILLE AU PAIR est une jeune fille de 18 ans au moins et de 25 ans au plus, qui se rend dans une région suisse ou un pays de langue étrangère pour y parfaire ses connaissances linguistiques et culturelles. Elle y est reçue « au pair », c'est-à-dire en égale, et participe à la vie familiale. Elle s'engage, dans le cadre des travaux ménagers n'exigeant aucune compétence spéciale (ménage, garde des enfants, cuisine, etc.) à assumer certaines tâches déterminées, ou à participer à l'ensemble des occupations ménagères, à l'exclusion des gros travaux.

Le temps consacré au travail par la jeune fille au pair sera de 7 heures par jour, heures de repas incluses. Elle disposera donc de loisirs suffisants pour parfaire sa culture et ses connaissances linguistiques ; elle devra être nécessairement inscrite dans une école.

En contrepartie de son travail, la jeune fille au pair recevra à titre d'argent de poche une certaine somme dont le montant devra être fixé entre elle et la famille d'accueil (en Suisse Fr. 300.— à 350.—).

Obligations et avantages : il est dans l'intérêt de chacun de bien comprendre tout ce que comporte un engagement dans une famille. En aucun cas ce séjour ne doit être considéré comme des vacances. De même que la famille d'accueil ne doit pas penser engager une aide domestique au

rabais, la jeune fille au pair doit savoir qu'au moins la moitié des maîtresses de maison étrangères exercent une profession à temps partiel ou même à plein temps. La jeune fille au pair doit donc être prête à assumer des responsabilités pendant l'absence de la mère.

Chaque région a ses côtés positifs et négatifs : la nourriture, les horaires, les habitudes par exemple. C'est à la jeune fille de savoir s'adapter. Etre traitée comme membre de la famille dépendra beaucoup du comportement de chacune. Il est nécessaire de savoir respecter l'intimité et la vie privée de la famille d'accueil, mais d'être assez ouverte pour parler de ses problèmes, de ses intérêts ou de son pays. Le séjour doit être enrichissant pour les deux parties ; la jeune fille doit en profiter pour étendre sa culture et développer sa personnalité. Pendant cette année elle trouvera le temps de réflexion qui lui permettra de mieux orienter son avenir.

Bureaux de placement pour l'étranger :

Pro Filia : Weinerweg 22, 4054 Bâle
Bastelplatz 1, 8001 Zurich
6, rue du Conseil-Général, 1205 Genève.
AJF : 2, rue du Simplon, 1006 Lausanne
Kafpeige 44, 9032 Zurich

Renseignements complémentaires et placements : il existe dans chaque canton des Offices d'orientation et de formation professionnelles ainsi que des bureaux de placement AJF et Pro Filia. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à : Bureau de placement AJF (Amies de la Jeune Fille), tél. 022/207630, 8, rue Vignier, 1205 Genève
ou Bureau de placement Pro Filia (ACSSJF), tél. 022/298462, 6, rue du Conseil-Général, 1205 Genève

Rédigé par ASF et Pro Filia
Tiré de FEMMES SUISSES
N° 2 - Février 1977